FINANCES

Budget

Le vote du budget est préparé par l'exécutif de la CAB (Président et Vice-présidents) et est voté par le Conseil Communautaire. Il est le reflet des choix politiques des élus dans les domaines de compétences exercées par la collectivité et des moyens mis en œuvre pour y parvenir

Le budget de l'agglomération boulonnaise

Le vote est annuel et se matérialise par des documents budgétaires prévisionnels des dépenses et recettes de la collectivité. Ainsi les engagements de la collectivité sont pris dans les limites d'enveloppes financières et fiscales autorisées par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le budget peut donner lieu à des ajustements tout au long de l'exercice budgétaire (année civile) et les dépenses ou recettes sont enregistrées dans un document dénommé Compte administratif, également voté par le Conseil communautaire à la clôture de l'exercice.

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS

https://www.agglo-boulonnais.fr/votre-agglo/finances/budget?

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

https://www.agglo-boulonnais.fr/votre-agglo/finances/budget?